

Arrêté temporaire n°270-2025-COU  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE ANDRE BROUILLET

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,

VU la demande en date du 23/05/2025 émise par Mme LESTRADE Aline demeurant 50 rue André Brouillet Couhé 86700 Valence-en-Poitou aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux livraison au moyen d'un camion grue rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 25/06/2025 RUE ANDRE BROUILLET,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le 25/06/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE ANDRE BROUILLET entre la RUE AUGUSTE BRAUD et la RUE DU CHEMIN VERT :

- La circulation des véhicules est interdite de 8h00 à 10h30. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route ;

Le stationnement est interdit devant le n°50 rue André Brouillet, afin de laisser libre l'emplacement pour le camion grue.

Une déviation sera effectuée Rue du Chemin Vert ⇒ Rue du Stade ⇒ Route de Civray et inversement , ou par la Grand'Rue.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Mme LESTRADE Aline.

**Article 3**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 13 juin 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de COUHÉ



Grégoire CHASTEL

DIFFUSION:

- Mme LESTRADE Aline
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- Responsable des Services Techniques

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.